

## DECISION MUNICIPALE n° D20241004-118

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze  
République Française

	<b>Service</b>	Finances	
	<b>Matière</b>	7.1.4	Finances locales – décisions budgétaires
<b>Objet</b>	<b>M57 – Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre</b>		

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5217-10-6 ;
- Vu la délibération DL20230412-007 en date du 12 avril 2023 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacun des sections déterminées à l'occasion du budget ;
- Vu la délibération DL20240410-007 en date du 10 avril 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 ;
- Considérant la nécessité d'acquérir un véhicule d'astreinte, il y a lieu de basculer en dépenses d'investissement 14.000,00 € du chapitre 23 « Immobilisations en cours », vers le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » ;
- Considérant la nécessité d'acquérir un écran de projection pour la salle polyvalente, il y a lieu de basculer en dépenses d'investissement 30.500,00 € du chapitre 23 « Immobilisations en cours », vers le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » ;
- Considérant la volonté de procéder à une étude pour la création d'une voie douce à Ponty, il y a lieu de basculer en dépenses d'investissement 16.000,00 € du chapitre 23 « Immobilisations en cours », vers le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » ;
- Considérant la nécessité d'acquérir un fourgon pour la cuisine centrale, il y a lieu de basculer en dépenses d'investissement 39.900,00 € du chapitre 204 « Subventions d'équipements versées », vers le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » ;
- Considérant la nécessité de procéder à la réfection du sol des bureaux du CCAS, il y a lieu de basculer en dépenses d'investissement 2.880,00 € du chapitre 23 « Immobilisations en cours », vers le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » ;
- Considérant la nécessité d'acquérir du mobilier pour l'Espace de Vie Sociale La Civadière, il y a lieu de basculer en dépenses d'investissement 1.500,00 € du chapitre 23 « Immobilisations en cours », vers le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » ;

Décide,

**Article 1 :** D'autoriser le transfert de crédits suivant :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	-39 900,00			
20	Immobilisations incorporelles	16 000,00			
21	Immobilisations corporelles	14 000,00			
		30 500,00			
		39 900,00			
		2 880,00			
		1 500,00			
		<b>88 780,00</b>			
23	Immobilisations en cours	-14 000,00			
		-30 500,00			
		-16 000,00			
		-2 880,00			
		-1 500,00			
		<b>-64 880,00</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

Dont le détail par nature est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Nature	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
2041582	Subventions d'équipement versées – bâtiments et installations	-39 900,00			
2031	Frais d'études	16 000,00			
21351	Installations générales, agencements – Bâtiments publics	2 880,00			
21828	Matériel de transport (véhicule d'astreinte)	14 000,00			
21828	Matériel de transport (fourgon cuisine centrale)	39 900,00			
21838	Matériel informatique	30 500,00			
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	1 500,00			
2312	Agencements et aménagements de terrain (mobilier EVS)	-1 500,00			
2313	Immobilisations corporelles en cours – constructions (véhicule d'astreinte)	-14 000,00			
2313	Immobilisations corporelles en cours – constructions (écran salle polyvalente)	-30 500,00			
2313	Immobilisations corporelles en cours – constructions (étude voie douce Ponty)	-16 000,00			
2313	Immobilisations corporelles en cours – constructions (sol CCAS)	2 880,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

**Article 2 :** Il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du Conseil municipal qui suit cette décision ;

**Article 3 :** La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 4 octobre 2024.

Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLERE